



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/5B

Paris, le 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie
10 – 20 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5B. Rapports des Organisations consultatives

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 39e session du Comité du patrimoine mondial, comme suit :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

Projet de décision : 40 COM 5B, voir point IV.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM

A.1. Introduction

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM relatifs à la Convention du patrimoine mondial pour la période de mars 2015 à mars 2016. L'appui fourni par l'ICCROM au Comité durant cette période a été principalement assumé par Joseph King (Directeur de l'Unité Sites), Gamini Wijesuriya (Responsable de projet à l'Unité Sites), Akiko Umezu (Responsable de projet à l'Unité Sites) et Elena Incerti Medici (Assistante administrative principale), en collaboration avec d'autres membres du personnel de l'ICCROM, tous sous la direction de son Directeur général, Stefano De Caro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à appuyer ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la Convention, l'ICCROM met en œuvre un programme qui s'inscrit dans son action programmatique et son budget intitulé « Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial ». Ce programme permet d'améliorer à la fois la conservation des biens du patrimoine mondial et l'utilisation des connaissances produites par le système du patrimoine mondial aux fins de la conservation, à un niveau plus général, de ces biens.

A.2. 39e session du Comité du patrimoine mondial

2. La délégation de l'ICCROM à la 39e session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Stefano De Caro, accompagné de Joseph King, de Gamini Wijesuriya et de Akiko Umezu. L'ICCROM était également présent à plusieurs des réunions et activités tenues en préparation des 39e et 40e sessions du Comité, notamment aux réunions des organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial à Paris (en septembre 2015 et janvier 2016), ainsi qu'aux réunions d'information du patrimoine mondial à Paris (en mai 2015 et juin 2016).

A.3. Inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial

3. L'ICCROM a été invité pour la première fois à participer au Panel (Commission pour le patrimoine mondial) de l'ICOMOS à titre de membre sans droit de vote. L'ICCROM était représenté par Joseph King lors de la première réunion du Panel en novembre 2015 ainsi qu'à sa seconde en mars 2016.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

4. L'ICCROM s'est activement engagé dans la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial pour la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Dans ce but, l'ICCROM a dirigé l'élaboration de certains rapports et a fourni des commentaires sur d'autres rapports préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a également participé, aux mois de mars et d'avril 2015, à deux réunions consacrées à l'élaboration des rapports sur l'état de conservation. L'ICCROM a en outre participé à des missions conjointes de suivi réactif de quatre biens du patrimoine mondial : l'Ensemble historique du Palais du Potala (Lhassa, Chine), la Vallée de Katmandou (Népal), la Ville de pierre de Zanzibar (Tanzanie) et les Palais royaux d'Abomey (Bénin). L'ICCROM a aussi participé à une mission consultative au Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou).

A.5. Rapports périodiques

5. L'ICCROM continue de contribuer au processus rédactionnel concernant les rapports périodiques des régions, en coopération avec les unités régionales pertinentes du Centre du patrimoine mondial. Ce processus implique :
 - la participation aux réunions régionales et sous-régionales durant les phases du processus de rédaction des rapports périodiques ;
 - la coopération avec les partenaires régionaux pour l'élaboration de stratégies sur le renforcement des capacités régionales ou sous-régionales ajustées aux résultats du processus (le travail a plus particulièrement concerné, cette année, le plan d'action pour le Pacifique et le plan d'action pour l'Amérique latine) ;
 - la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités spécialisées durant le processus et après la finalisation des rapports.

A.6. Renforcement des capacités sur le patrimoine mondial

6. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions relatives au renforcement des capacités et, en particulier, au développement et à la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial (PRCPM), avec le généreux soutien financier du gouvernement suisse. L'ICCROM et l'UICN ont en outre travaillé avec le gouvernement norvégien à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités à moyen terme (six ans) intitulé « Leadership du patrimoine mondial ». Parmi les activités mises en œuvre cette année, il convient de noter également un cours sur les approches de conservation centrées sur les personnes dispensé à Rome et dans la baie de Naples (Italie) en octobre 2015, un module spécial sur les études d'impact sur le patrimoine (faisant partie du cours de l'ICCROM sur la conservation du patrimoine bâti) en avril 2016, et deux ateliers en vue de la création de réseaux des organisations consultatives, dont l'un a eu lieu à Gland (Suisse) pour les professionnels du patrimoine nordique et l'autre à Rome (Italie) pour les professionnels du patrimoine latino-américain. Des ateliers ont également été organisés au Népal pour aider ce pays dans ses interventions et ses efforts de relèvement post-catastrophe.
7. L'ICCROM poursuit la mise à jour de sa base de données sur les événements et de la section Annonces de son site web et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser, auprès d'un public élargi, les informations sur le renforcement des capacités liées au patrimoine mondial ainsi que sur les autres activités organisées.
8. L'ICCROM collabore avec les centres de catégorie 2 et d'autres institutions régionales en vue de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional. Ce travail inclut des partenariats avec le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), ou encore le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), pour n'en nommer que quelques-uns. Les partenariats se caractérisent entre autres par le fait de siéger aux conseils exécutifs ou consultatifs des institutions partenaires, de fournir des conseils sur le développement de stratégies de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional, et de mettre en œuvre conjointement certaines activités.
9. L'ICCROM continue également de donner des conférences dans le cadre de divers programmes de formation de troisième cycle en lien avec le patrimoine mondial, comme le Programme d'études sur le patrimoine mondial à la BTU Cottbus (Allemagne) et le Master en gestion du patrimoine mondial naturel à l'École de gestion de Trente (Italie). Il collabore également avec l'université de Tsukuba (Japon) dans le

cadre d'une série d'ateliers de renforcement des capacités concernant les liens entre nature et culture dans la conservation du patrimoine.

10. Enfin, l'ICCROM, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et d'autres organisations consultatives, a été chargé de la préparation et de la mise en œuvre de plusieurs sessions d'orientation sur le patrimoine mondial destinées aux membres du Comité, dont une session en février 2016, à Paris, et d'autres précédant immédiatement la 39^e session à Bonn (Allemagne). L'ICCROM travaillera avec le Centre du patrimoine mondial et les autres organisations consultatives à l'organisation des sessions futures, avant la 40^e session à Istanbul (Turquie).
11. Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le Document WHC/16/40.COM/6.

A.7. Manuels de référence

12. Le Centre de conservation ICCROM-ATHAR, à Sharjah (Émirats arabes unis), a traduit en arabe, avec le concours de l'ARC-WH (Bahreïn), deux manuels de référence : « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » et « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial ». De plus amples informations sur les traductions des manuels de référence figurent dans le document (WHC/16/40.COM/6) sur le renforcement des capacités.

A.8. Assistance internationale

13. L'ICCROM a examiné et a délivré des conseils pour environ 33 requêtes d'assistance internationale soumises par les États parties et a participé au cours de l'année à deux panels d'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

14. Sans objet pour le rôle de l'ICCROM relatif à la *Convention du patrimoine mondial*.

A.10. Orientations de politique générale

15. En 2015, grâce à une généreuse contribution du gouvernement australien, des fonds ont pu être dégagés pour financer l'étude de cadrage sur les orientations de politique générale demandée par le Comité du patrimoine mondial au titre de sa Décision 37 COM 13. L'ICCROM a entrepris cette étude de cadrage début 2016 dans le cadre d'un contrat avec le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM a fait appel aux services de M. Greg Terrill, ancien membre de la délégation australienne au sein du Comité du patrimoine mondial et ancien président du groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir de la Convention du patrimoine mondial, pour l'élaboration de cette étude de cadrage. L'étude de cadrage figure dans le document WHC/16/40.COM/12.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS

A.1. Introduction

16. L'ICOMOS réaffirme son engagement de servir le Comité du patrimoine mondial en dépit des épreuves auxquelles doit faire face la *Convention du patrimoine mondial*.
17. Il continue à œuvrer pour assurer une large représentativité géoculturelle de son Panel pour le patrimoine mondial et des experts chargés de l'évaluation des propositions d'inscription et du suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Le mandat du Panel de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial est consultable sur le site

Internet de l'ICOMOS : <http://www.icomos.org/fr/notre-action/participation-aux-conventions-internationales/convention-du-patrimoine-mondial>.

18. L'ICOMOS a renforcé le dialogue et la communication dans le processus d'évaluation des propositions d'inscription, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session et dans le cadre de la réunion avec la directrice générale sur « la Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir » (siège de l'UNESCO, 21 janvier 2015). Le Comité du patrimoine mondial devrait prendre en compte comme il se doit les implications financières que comporte le renforcement du dialogue par cette Organisation consultative.
19. L'ICOMOS estime que le renforcement du dialogue avec les États parties dans le cadre des processus en amont et des missions de conseil pourrait, sur le long terme, assurer une meilleure représentativité de la Liste du patrimoine mondial.
20. L'ICOMOS salue l'esprit de collaboration qui prévaut au sein de l'UNESCO et des États parties ainsi que le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.
21. L'UICN et l'ICOMOS ont renforcé leur coopération en ce qui concerne l'évaluation de l'état de conservation des biens mixtes et ont lancé un projet intitulé « *Connecting practice: Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the World Heritage Convention* », dont les résultats ont été présentés à la 39e session du Comité et dont la deuxième phase vient de débuter.

A.2. 39e session du Comité du patrimoine mondial

22. L'ICOMOS était représenté à la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015) par une solide délégation. L'Organisation consultative a contribué à la préparation des documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial et à la session d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
23. Il a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également participé aux discussions sur d'autres points de l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, le développement durable, l'évaluation de la Stratégie globale, les Orientations de politique générale, les projets pilotes pour les processus en amont ainsi que le deuxième cycle de rapports périodiques, notamment celui de l'Europe.
24. Des réunions ont également été organisées avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial afin de discuter de l'état de conservation des biens.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

25. Pour le cycle 2016, l'ICOMOS a évalué 25 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 12 modifications mineures / créations de zones tampons et 7 déclarations de VUE provisoires qui seront présentées à la 40e session du Comité du patrimoine mondial.
26. Le renforcement du dialogue et des changements dans les méthodes d'évaluation ont été introduits par la restructuration du Panel de l'ICOMOS afin de refléter une plus grande interdisciplinarité et une meilleure représentativité culturelle, la présentation de rapports d'étapes - comme le prévoient les *Orientations* révisées et leur annexe 6 - et l'organisation, à titre expérimental, de rencontres avec chaque État soumissionnaire lors de la réunion du Panel de l'ICOMOS.

27. Globalement, l'ICOMOS remarque que les propositions d'inscription sont de plus en plus complexes, parfois au détriment de la clarté ou de la cohérence des dossiers. Certaines propositions d'inscription gagneraient à bénéficier d'un temps de préparation plus long.

A.4. Processus en amont des propositions d'inscription

28. L'unité Afrique du Centre du patrimoine mondial a invité les Organisations consultatives et l'AWHF à assister à des séances de travail sur les processus en amont en Afrique.
29. L'ICOMOS a assuré le suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial concernant les projets pilotes relatifs aux processus en amont identifiés en consultation avec les États parties.
30. L'ICOMOS a présenté une proposition de processus en amont pour les premiers stades des nouvelles propositions d'inscription.

A.5. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

31. L'ICOMOS prépare une partie des rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes qui seront présentés à la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Il présentera également ses remarques sur les biens naturels revêtant d'importantes valeurs culturelles dont il faudrait tenir compte dans la gestion de ces biens.
32. L'ICOMOS aura réalisé et préparé des rapports concernant 18 missions de suivi réactif pour la 40e session. À la demande des États parties, il a également effectué 8 missions de conseil.
33. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'Organisation consultative, tout au long de l'année, au sujet des problèmes ou des menaces qui pèsent sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches complémentaires ont été menées, notamment via les réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
34. Le suivi de l'état de conservation des biens est une activité essentielle de la *Convention du patrimoine mondial* et des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition pour sa mise en œuvre.

A.6. Rapports périodiques

35. L'Organisation consultative devra participer aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial afin de mener une véritable réflexion sur le troisième cycle de rapports périodiques et se tient à la disposition des régions pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.

A.7. Renforcement des capacités

36. L'ICOMOS a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités élaborée par l'ICCROM et l'UICN en collaborant au lancement d'un nouveau programme de renforcement des capacités ainsi qu'à deux ateliers organisés pour les experts des pays nordiques et d'Amérique latine.
37. Il a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2 pour la mise en place de leurs programmes.

A.8. Assistance internationale

38. L'ICOMOS a étudié toutes les demandes d'assistance internationale concernant des biens culturels et mixtes qui lui ont été soumises et a pris part aux panels qui ont examiné ces demandes.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

39. L'ICOMOS a étudié et revu toutes les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi par le Comité du patrimoine mondial. La révision des déclarations provenant de la région Europe et Amérique du Nord s'est poursuivie.

A.10. Études thématiques

40. L'Organisation consultative a également débuté une étude thématique sur *les paysages de la culture du thé en Asie*, qu'elle prévoit de présenter à la 40e session du Comité du patrimoine mondial.
41. La deuxième édition de l'étude thématique sur les *patrimoines culturels de l'eau dans les régions arides, semi-arides et méditerranéennes du Moyen-Orient et du Maghreb* est prévue pour l'automne 2016.

A.11. Réunions

42. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial.
43. Il a pris part aux réunions des Organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial (septembre 2015 et janvier 2016), à la session d'orientation des membres du Comité du patrimoine mondial (18 février 2016), à la réunion des Organisations consultatives avec la présidente du Comité du patrimoine mondial ainsi qu'aux réunions du groupe de travail ad hoc.

A.12. Actualisation du « rapport sur les lacunes » et évaluation de l'impact sur le patrimoine

44. À la demande du Centre du patrimoine mondial, un suivi préliminaire du « rapport sur les lacunes » (Liste du patrimoine mondial : combler les lacunes - un plan d'action pour le futur) a été réalisé en actualisant l'analyse des données et en déterminant si les lacunes identifiées ont diminué. Un atelier d'une journée a eu lieu au siège de l'ICOMOS le 11 décembre 2015 afin d'examiner les résultats préliminaires de l'analyse et de discuter des questions qui en émanaient. Suite aux discussions avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et les Organisations consultatives, une analyse plus détaillée a été entreprise pour cette région.
45. L'Organisation consultative a reçu une demande similaire visant à réaliser une étude sur les « évaluations de l'impact sur le patrimoine : gestion de grands projets sur les sites du patrimoine mondial ou à proximité. Enquête factuelle et recueil de données ». L'objectif de ces travaux de recherche était de parvenir à une meilleure compréhension des évaluations de l'impact sur le patrimoine, en particulier concernant leurs processus de lancement et d'exécution et les responsabilités techniques et administratives associées, les méthodologies utilisées et l'impact des EIP.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

A.1. Introduction

46. Compte tenu des pressions budgétaires exercées sur la documentation de la *Convention du patrimoine mondial*, il a été une nouvelle fois demandé que le rapport de l'UICN au Comité soit très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur les travaux de l'UICN dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial* sont disponibles à l'adresse www.iucn.org/worldheritage et complètent le rapport ci-dessous ; l'UICN sera par ailleurs ravie de fournir tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.
47. Les résolutions les plus récentes de l'UICN concernant le patrimoine mondial sont disponibles dans ses trois langues officielles (anglais, français et espagnol) à l'adresse http://www.iucnworldconservationcongress.org/members_assembly/resolutions/ et le Programme de l'UICN est consultable en ligne, à l'adresse http://www.iucn.org/what/global_programme/. De plus, en 2014, le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, organisé une fois tous les dix ans, a considéré le patrimoine mondial comme thème transversal et a inclus une série d'ateliers sur différents aspects de la *Convention*. Ses résultats sont consultables à l'adresse : http://worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney_innovative_approaches.html. En septembre 2016, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, dont le patrimoine mondial sera l'un des thèmes de discussion, aura lieu à Hawaii. Voir : <http://iucnworldconservationcongress.org/>
48. En 2013-2014, l'UICN a finalisé l'évaluation de son Programme patrimoine mondial et, en 2014, le Conseil de l'UICN a approuvé la réponse de la direction à cette évaluation, qui a également été présentée oralement à la 38e session du Comité et qui est aujourd'hui mise en œuvre. Ces documents sont consultables à l'adresse : https://www.iucn.org/knowledge/monitoring_evaluation/database/all_iucn_evaluations/.
49. L'UICN note que les graves difficultés budgétaires de la *Convention* sont toujours d'actualité. En accord avec les activités de l'UICN décrites ci-dessus et son Programme pour 2013-2016, la mission du Programme patrimoine mondial consiste à compléter le rôle consultatif de l'UICN auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs visant à soutenir les États parties, et à rallier les nombreux membres et partenaires de l'UICN à la *Convention*. Parmi ces tâches, les priorités sont de (a) développer l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN, lancé lors du Comité du patrimoine mondial en 2014, (b) mettre en œuvre des initiatives proactives afin de promouvoir le travail sur les possibles priorités de propositions d'inscription au patrimoine mondial (conformément à l'esprit du « processus en amont »), (c) renforcer les capacités et la diversité régionale de l'UICN, au niveau de son secrétariat et de ses réseaux d'experts, (d) travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones, et (e) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives de développement durable et de conservation au sens large, notamment en ce qui concerne la contribution à la *Convention* sur la diversité biologique et son programme de travail sur les aires protégées. En 2014, l'UICN a accepté d'augmenter son investissement dans le patrimoine mondial et a conclu un accord sur quatre ans avec la Fondation MAVA pour une nouvelle phase de travail dans le cadre de son Programme patrimoine mondial, intitulée « A Brighter Outlook for World Heritage ». L'UICN note que, si elle a pu mobiliser ces fonds supplémentaires, ils ne sont pas destinés à appuyer le travail réglementaire qu'elle accomplit dans son rôle de conseil auprès du Comité du patrimoine mondial, et que ce financement devrait provenir du Fonds du patrimoine mondial. L'UICN réitère que la charge de travail actuelle à cet égard n'est pas

supportable et a recommandé au Comité de se réunir tous les deux ans, au lieu de chaque année, afin que les budgets, aussi bien de la *Convention* que des États parties, puissent donner la priorité au suivi des décisions du Comité et au renforcement du dialogue dans les processus d'évaluation et de suivi de la *Convention*.

50. L'UICN se félicite des collaborations solides et croissantes avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS ainsi qu'un grand nombre de partenaires et d'États parties qui lui permettent de faire son travail. L'UICN salue également les efforts significatifs et spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels son travail ne serait pas possible.

A.2. 39e session du Comité du patrimoine mondial

51. L'UICN a participé à la 39e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et engagée, et a ainsi pleinement contribué à tous les points traités par le Comité, en collaboration avec les groupes de travail sur les *Orientations* et le budget.

A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

52. L'UICN a réalisé l'évaluation de tous les biens naturels et mixtes avant de présenter ses recommandations à la 39e session du Comité du patrimoine mondial, conformément aux exigences des *Orientations*. Ce travail est également en cours pour la 40e session. L'introduction du rapport d'évaluation de l'UICN (point 8B) comporte des commentaires à ce sujet, notamment sur les changements du Panel de l'UICN pour le patrimoine mondial, sur la mise en œuvre d'un dialogue durant le processus d'évaluation et sur le renforcement du partenariat avec l'ICOMOS dans le cadre d'un travail sur les liens entre nature et culture. L'UICN note avec préoccupation le manque de ressources nécessaires à la bonne mise en œuvre du processus en amont, qui risque d'aggraver davantage le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial.

A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

53. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels présentés à la 39e session et de ceux qui le seront à la 40e session du Comité du patrimoine mondial.
54. L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN est une activité complémentaire à ses travaux sur le suivi réactif qui a été lancée à la 38e session du Comité du patrimoine mondial, en concordance avec la première évaluation mondiale du patrimoine mondial naturel lancée lors du Congrès mondial des parcs de l'UICN. C'est la nouvelle contribution la plus importante de l'UICN à la *Convention* et elle sera au cœur du futur Programme patrimoine mondial de l'UICN. Le deuxième rapport sur l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN sera présenté en 2017.

A.5. Rapports périodiques

55. L'UICN a contribué pleinement à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions. Cette collaboration ainsi que les futurs plans seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité. L'UICN maintient son partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) en ce qui concerne le patrimoine naturel des États arabes et avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain, en se concentrant particulièrement sur le patrimoine mondial d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'UICN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien

que la plupart nécessitent d'importantes ressources supplémentaires pour être en mesure de répondre aux demandes de financement.

A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

56. Les fonds pour le renforcement des capacités de l'UICN ont été coupés en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO et demeurent à zéro pour l'exercice biennal en cours, mais l'UICN, en partenariat avec l'ICCROM, parvient peu à peu à mobiliser des ressources avec l'aide de la Norvège et de la Suisse. Ce sujet fera l'objet d'une discussion plus approfondie au point correspondant de l'ordre du jour du Comité et est abordé plus en détail dans le rapport de l'ICCROM.

A.7. Manuels de référence

57. L'UICN a continué d'apporter sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction.

A.8. Assistance internationale

58. L'UICN a examiné toutes les demandes d'assistance internationale et a donné des conseils dans ce domaine, selon les besoins, et a également participé au Panel de l'assistance internationale.

A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

59. L'UICN a procédé à l'examen de toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle demandées, suivant les priorités définies par le Comité du patrimoine mondial.

A.10. Études thématiques

60. L'UICN a entrepris plusieurs études thématiques grâce à un financement extrabudgétaire. Des études sur les sites marins de l'Arctique et de haute mer sont en cours, en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et des partenaires externes, et sont présentées dans le rapport du Centre du patrimoine mondial sur les programmes thématiques. La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN dirige également une étude sur les zones de nature sauvage et les grands paysages, et l'UICN a commandé une mise à jour de son étude thématique sur les volcans, comme l'avait demandé le Comité du patrimoine mondial. Une étude est également en cours sur les recouvrements entre sites du patrimoine mondial, sites relevant d'autres désignations de l'UNESCO (réserves de biosphère et réseau mondial de géoparcs) et zones humides Ramsar, afin de déterminer les synergies et problèmes potentiels qui doivent être pris en compte lorsque ces désignations se recourent.

A.11. Assemblée générale

61. L'UICN a participé, en tant qu'observateur, à la 20e Assemblée générale des États parties à la *Convention du patrimoine mondial*; elle se félicite en particulier de l'adoption de la nouvelle politique de développement durable (à laquelle elle a contribué) et va travailler à la conception de mécanismes pour sa mise en œuvre.

A.12. Autres réunions techniques

62. L'UICN a participé et/ou organisé, en collaboration avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, la série de sessions d'orientation et de sensibilisation ainsi que des réunions de coordination interne, et a participé, à la

demande, aux réunions du groupe de travail ad hoc. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 40 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/5B,
2. Rappelant la décision **39 COM 5B** adoptée à sa 39e session (Bonn, 2015),
3. Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités ;
4. Accueille favorablement l'harmonisation des rapports des Organisations consultatives et les commentaires sur les progrès réalisés et les lacunes identifiées pour la mise en œuvre de la Convention.